

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB12_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

NOMENCLATURE : 3.1.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2025

CADRE DE VIE – REQUALIFICATION CITE 12/14 –
ACQUISITION DE PARCELLES A MAISONS & CITES
AVENUE SAINT EDOUARD - REALISATION D'UN
PARKING PUBLIC

Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Cité du 12/14 mené en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville poursuit son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la requalification des espaces publics et du développement des modes doux de déplacement.

Afin de répondre aux besoins identifiés en matière de stationnement et de circulation publique, la Ville se propose d'acquérir de MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM (M&C) moyennant le prix d'un euro (1,00 €) symbolique une partie des fonds de jardins d'agrément des logements sis à LENS (62300), 11 à 17 avenue Saint Edouard.

Ces terrains nus seront réaménagés en une aire de stationnement public de onze places, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite, permettant ainsi de répondre à la demande exprimée par les riverains.

En application des dispositions combinées des articles L.1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L. 1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), l'assemblée délibérante peut valablement se prononcer sur ce projet acquisitif sans évaluation préalable par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, il est ici proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'acquisition auprès de MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM dont le siège social est à DOUAI (59500), 196 rue Ludwig VAN BEETHOVEN, des terrains nus, libres de toute location ou occupation, sis à LENS (62300), 11 à 17 avenue Saint Edouard, à prendre dans de plus grandes parcelles figurant au cadastre section AS numéros 423p, 424p, 427p et 428p (d'une contenance cadastrale totale, avant arpentage, de 2683m²), moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) symbolique,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous actes rectificatifs et complémentaires, de même que tous les titres d'occupation et documents nécessaires à la régularisation de cette transaction, tous les frais, droits et émoluments de cet acte et tous ceux qui en ont été le préalable ou en seront la suite ou la conséquence étant intégralement à la charge de la Ville.

Les commissions finances et travaux ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Annexe à la délibération n°12

